



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/26420
8 septembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 3 SEPTEMBRE 1993, ADRESSE AU SECRETAIRE
GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'INDE AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration sur la Bosnie-Herzégovine faite par le porte-parole officiel du Ministère indien des affaires extérieures le 3 septembre 1993.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre, et de son annexe, comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) M. H. ANSARI

ANNEXE

Déclaration sur la Bosnie-Herzégovine, faite le 3 septembre 1993
par le porte-parole officiel du Ministère indien des affaires
extérieures

Le Gouvernement indien a noté avec le plus grand regret la suspension des pourparlers de paix à Genève entre les trois communautés de Bosnie-Herzégovine. L'Inde a toujours souligné la nécessité urgente pour les trois communautés d'arriver à un accord politique commun irréversible pour mettre fin au tragique conflit en cours en Bosnie-Herzégovine. L'Inde demeure attachée au principe selon lequel l'on ne saurait, dans le règlement final auquel on parviendra ultimement, laisser l'emporter les gains acquis par l'agression. Ce règlement final doit être manifestement équitable, raisonnable et acceptable pour chacune des trois communautés. L'Inde espère que ces dernières reviendront à la table de négociation à Genève dans un esprit de coopération et de bonne volonté, pour mettre un terme à l'horreur de ce conflit qui se poursuit avec toutes les souffrances humaines concomitantes. L'Inde appuie les efforts déployés par les Coprésidents de la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie pour continuer de prêter leurs bons offices aux trois communautés dans la négociation d'un règlement politique.
